

MÉMENTO 2025 – 2026

Ecole secondaire

A CONSERVER !

MOT DU DIRECTEUR

Chers élèves, chers parents, chers partenaires,

C'est avec un immense plaisir et un véritable privilège que je vous adresse ces quelques mots, en ce début de nouvelle année scolaire.

Notre objectif premier est d'offrir à chaque enfant un environnement propice au développement de toutes ses capacités. Au-delà des apprentissages académiques, nous nous engageons à stimuler leurs compétences transversales et émotionnelles, essentielles pour leur avenir.

Avec toute l'équipe pédagogique et sociale, nous œuvrons sans cesse à renforcer le "bien vivre ensemble", à encourager l'ouverture au dialogue et à promouvoir la résolution constructive des conflits. Nous sommes convaincus que les jeunes d'aujourd'hui sont les bâtisseurs de la société de demain. Il est donc de notre devoir de leur transmettre les outils nécessaires pour qu'ils puissent découvrir et réaliser pleinement leur potentiel.

Pour que cette mission soit une réussite, nous avons besoin de vous, chers parents. C'est en construisant une collaboration solide autour de vos enfants que nous pourrons les accompagner de manière cohérente et pertinente tout au long de leur parcours scolaire.

Pour conclure, j'aimerais partager ces mots de la Fondation Pro Juventute, qui résonnent particulièrement avec notre vision :

« Pour le bien-être de l'enfant, il est important que parents et enseignant·e·s tirent à la même corde. Pour que cette synergie fonctionne, il faut de la tolérance et une confiance mutuelle ».

Je souhaite à chacune et chacun une excellente année scolaire 2025-2026, riche en découvertes et en succès. Au plaisir de vous rencontrer lors des différentes occasions !

Avec mes chaleureuses salutations.

Yann Frischknecht

Directeur des Ecoles



TABLE DES MATIERES

Inspection scolaire	page 4
Commission scolaire	page 4
Direction	page 4
Vice-direction	page 5
Secrétariat	page 5
Changement de coordonnées ou de situation familiale	page 5
Moyen de communication officiel	page 5
Médias	page 5
Conciergerie et bâtiment scolaire	page 6
Bibliothèque municipale et scolaire	page 6
Médiation scolaire	page 6
Travail social en milieu scolaire	page 6
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	page 7
Médecin scolaire	page 7
Dentiste scolaire	page 7
Ecole à journée continue (EJC)	page 8
Assurances	page 8
Maîtrises de classe	page 8
Horaires	page 9
Cours de natation	page 9
Liste du corps enseignant	page 9
Petit, moyen ou grand problème ?	page 9
Évènements particuliers	page 10
Vacances scolaires et autres congés	page 10
Camps	page 11
Demi-journées de congé	page 11
Absences	page 11
Dispenses (voir annexe en fin de Mémento)	page 11
Poux	page 12
Structure de l'école obligatoire	page 12
Procédure pour une demande de 12 ^{ème} année	page 12
Rapports d'évaluation	page 12
Capacités transversales	page 13
Entretiens	page 13
Entretien de bilan obligatoire	page 13
Procédure pour une demande de stage	page 14
Après la scolarité obligatoire	page 14
Devoirs à la maison	page 14
Carnet de devoirs	page 14
Règles de vie - Ecole	page 15
Règles de vie - Halle de gymnastique	page 15
Casier individuel	page 16
Présence d'appareils électroniques personnels	page 16
Tenue vestimentaire	page 16
Chemin de l'école	page 16
Déplacement en bus	page 16
Transport pour les séances de logopédie ou psychomotricité	page 17
Mémento 2026-2027	page 17
Liens vers les informations pour les parents	sans pagination

INSPECTION SCOLAIRE

L'inspecteur scolaire est chargé de la surveillance cantonale de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

M. Serge Büttiker, Inspecteur scolaire

 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
Inspection scolaire francophone
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan

 031 636 16 55 (Secrétariat - 031 636 16 62)
 serge.buettiker@be.ch
 www.schulaufsicht.bkd.be.ch

COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire est l'autorité de surveillance des Ecoles de Reconvilier. Elle veille à ce que les enfants fréquentent un établissement de la scolarité obligatoire conformément à la législation cantonale et aux prescriptions de leur commune. Elle est en outre responsable des décisions stratégiques de son école.

M. Marc Voiblet, Président
Mme Aline Kneuss, Vice-présidente
Mme Charlotte Bron, Membre
M. David Buchser, Membre
Mme Séverine Mercato, Membre
M. Olivier Ruf, Membre
M. Marc-André Sprunger, Membre
Mme Christiane Stork, Membre, Représentante de Loveresse
M. Joachim Stalder, Membre, Représentant de Saules
Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire de la Commission scolaire

 Commission scolaire - Président - Chemin du Nord 1 - 2732 Reconvilier

DIRECTION

Le Directeur assume la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation des écoles.

M. Yann Frischknecht, Directeur des Ecoles de Reconvilier

 Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier

 032 481 45 60 (avec répondeur)
 direction@ecolesrec.ch

VICE-DIRECTION

La Vice-directrice seconde la Direction dans ses tâches.

Mme Fabienne Wyder, Vice-directrice des Ecoles de Reconvilier (Ecole secondaire)



Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



079 516 23 28



fabienne.wyder@ecolesrec.ch

SECRETARIAT

Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire des Ecoles de Reconvilier et de la Commission scolaire



Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



032 481 29 79 (avec répondeur)



secretariat@ecolesrec.ch

Le secrétariat est ouvert tous les matins de 08h30 à 11h30 durant les périodes scolaires.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES OU DE SITUATION FAMILIALE

Tout changement (départ, adresse, numéro de téléphone, adresse de courriel, séparation, etc...) doit être annoncé dans les meilleurs délais auprès de la maîtresse ou du maître de classe ainsi qu'auprès du secrétariat.

MOYEN DE COMMUNICATION OFFICIEL

Les Ecoles de Reconvilier utilisent l'application « **Klapp** » comme moyen de communication officiel avec les parents. Cette application suisse a été créée pour le monde scolaire et les données sont sécurisées. Elle permet une communication simple et efficace avec la Direction et les enseignant-e-s qui entourent les élèves.

MÉDIAS

Des informations pratiques ainsi que les actualités concernant les trois cycles se trouvent sur le site Internet et la page Facebook des Ecoles de Reconvilier.



www.ecolesrec.ch

CONCIERGERIE ET BÂTIMENT SCOLAIRE

Mme Sarah Schär, Concierge (☎ 078 865 76 33)

Ecole secondaire



Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

Mme Anne-Lise Ruf, Responsable



Rue du Collège 7
2732 Reconvilier



032 483 15 09



biblio@reconvilier.ch

Les réservations pour les élèves peuvent être déposées en tout temps par les enseignant-e-s. La bibliothèque est ouverte au public tous les lundis de 15h00 à 18h30 et tous les mercredis de 16h30 à 18h30 durant les périodes scolaires.

MÉDIATION SCOLAIRE

La médiatrice écoute et soutient les élèves. Elle intervient lors de problèmes ou conflits au sein des Ecoles de Reconvilier.

Mme Claire Girardin, Médiatrice scolaire



Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



076 822 03 13



claire.girardin@ecolesrec.ch

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

La travailleuse sociale soutient l'école en matière de détection et de traitement précoces des difficultés qui compromettent la réussite scolaire ou qui entravent le bon déroulement de l'enseignement. Elle soutient les élèves en collaboration avec le corps enseignant et les parents, les met en contact avec d'autres services spécialisés de l'aide à la jeunesse et aux familles.

Mme Elène Murgo, Travailleuse sociale en milieu scolaire



Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



079 552 64 67



elene.murgo@srtss.ch ou elene.murgo@ecolesrec.ch

SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (SPE)

Le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est un service spécialisé à disposition des parents, des enfants, des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Il les aide à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.



Grand-Rue 4
2710 Tavannes



031 636 16 86



spe.tavannes@be.ch



www.eb.bkd.be.ch

MEDECIN SCOLAIRE

Un contrôle médical gratuit est organisé pour les élèves de 10H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre médecin ou pédiatre de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. Le dossier médical est déposé à l'école durant toute la scolarité. Une attestation est remise à l'élève lors d'un contrôle ou traitement chez le médecin ou pédiatre de famille. Celle-ci est ensuite classée dans le dossier médical de l'élève.

[Dr. Alvaro Arana, Pédiatre](#)



Rue Beausite 47
2740 Moutier



032 494 38 20

Responsable : Mme Fabienne Wyder

DENTISTE SCOLAIRE

Un contrôle dentaire gratuit est organisé pour les élèves de 9H à 11H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre dentiste de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. La carte dentaire est déposée à l'école durant toute la scolarité et doit être demandée lors d'un contrôle ou traitement chez le dentiste de famille.

Des informations sur les recommandations de traitement formulées lors des examens dentaires scolaires et sur les abréviations employées se trouvent sur le site Internet du Cabinet dentaire Dr. Ramon Studer SA (www.studer-dental.ch).

[Dr. Ramon Studer, Médecin-dentiste](#)



Grand-Rue 29
2732 Reconvilier



032 481 23 73

Responsable : Mme Fabienne Wyder

ECOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

L'Ecole à journée continue (EJC) est une structure de prise en charge des enfants en âge scolaire, placée sous la direction d'une personne disposant d'une formation pédagogique. Les parents ont la possibilité de placer leur enfant dans différents modules (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, devoirs surveillés, activités, etc...).

Dans le système tarifaire en vigueur, les parents contribuent aux frais de prise en charge de leur enfant dans la mesure de leurs moyens financiers. Le tarif est calculé sur la base de la fortune et du revenu du ménage ainsi que de la taille de celui-ci.

Mme Cindy Gafner, Directrice



Rue de Bel-Air 20
2732 Reconvilier



032 483 71 06



ejc@reconvilier.ch

ASSURANCES

Les Ecoles de Reconvilier ne disposent pas d'une assurance accident pour les élèves. Celle-ci doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école doit être annoncé à votre assurance privée ainsi qu'à la Direction.

S'agissant des effets personnels des élèves (montre, lunettes, bicyclette, trottinette, portable, etc...), ils ne sont pas assurés par les Ecoles de Reconvilier. Une assurance responsabilité civile privée doit être contractée par les parents.

MAÎTRISES DE CLASSE

Classe	Prénom et Nom
9H PM	Mme Ludivine Pedroza
9H MG	Mme Fabienne Wyder
10H P	M. Romain Eichenberger
10H MG	Mme Vasilica Bon
11H PMG	M. Pierre Hugounenq et Mme Mélissa Lüdi

HORAIRES

Généralement, les horaires sont établis à la fin du mois de juin pour l'année scolaire suivante. Les élèves sont attribués dans les différentes classes selon leur degré et section. Une information « horaire » est ensuite distribuée aux parents par les enseignant-e-s. Les horaires sont disponibles sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

COURS DE NATATION

Dans le canton de Berne, tous les élèves doivent avoir l'opportunité d'apprendre à nager. Ce sont les parents qui sont en premier lieu responsables de cet apprentissage, mais l'école obligatoire peut et doit apporter une contribution en la matière. La natation doit être enseignée au même titre que les autres sports.

Ecole secondaire (9H - 11H) → 5 leçons de natation par année scolaire

LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

Les enseignant-e-s sont disponibles, durant les jours ouvrables, avant le début des leçons pour l'annonce éventuelle d'une absence. Merci de bien vouloir respecter ces conditions.

Initiales	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
FAM	Amstutz	Florence		florence.amstutz@ecolesrec.ch
VBO	Bon	Vasilica		vasilica.bon@ecolesrec.ch
REI	Eichenberger	Romain		romain.eichenberger@ecolesrec.ch
CGI	Girardin	Claire		claire.girardin@ecolesrec.ch
GGR	Greco	Gabriel		gabriel.greco@ecolesrec.ch
PHU	Hugounenq	Pierre		pierre.hugounenq@ecolesrec.ch
DLE	Lehmann	David		david.lehmann@ecolesrec.ch
MLU	Lüdi	Mélissa		melissa.luedi@ecolesrec.ch
SMO	Möri	Sarah		sarah.mori@ecolesrec.ch
LPE	Pedroza	Ludivine		ludivine.pedroza@ecolesrec.ch
MSC	Scheidegger	Marielle		marielle.scheidegger@ecolesrec.ch
ASC	Schneeberger	Aurore		aurore.schneeberger@ecolesrec.ch
ASU	Sustea Horger	Andreea		andreea.horger@ecolesrec.ch
PVO	Voélin	Pierre		p.voelin@ecolesrec.ch
FWY	Wyder	Fabienne		Fabienne.wyder@ecolesrec.ch

PETIT, MOYEN OU GRAND PROBLÈME ?

En cas de petit, moyen ou grand problème... Merci de bien vouloir respecter cette hiérarchie !

**1 - Enseignant-e → 2 - Maîtresse ou maître de classe
→ 3 - Directeur → 4 - Commission scolaire**

ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS

Fête de Noël organisée par l'Ecole primaire – Mardi 9 décembre 2025

Soirée Bal organisée par les élèves de l'Ecole secondaire – Mercredi 4 février 2026 (sous réserve)

Fête des Ecoles de Reconvilier organisée par l'Ecole secondaire – Jeudi 25 juin 2026

VACANCES SCOLAIRES ET AUTRES CONGÉS

La planification des vacances scolaires (jusqu'en 2029-2030) pour l'école obligatoire dans la partie francophone du canton de Berne est disponible sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture (www.bkd.be.ch).

Année scolaire 2025-2026

Rentrée scolaire : Lundi 18 août 2025 à 09h00

Vacances scolaires

Automne (2 semaines)

Lundi 06.10.2025 au vendredi 17.10.2025

Hiver (2 semaines)

Lundi 22.12.2025 au vendredi 02.01.2026

Semaine blanche (1 semaine)

Lundi 09.02.2026 au vendredi 13.02.2026

Printemps (2 semaines)

Vendredi 03.04.2026 au vendredi 17.04.2026

Été (6 semaines)

Lundi 06.07.2026 au vendredi 14.08.2026

Congés scolaires

Jours fériés

Ascension - 14.05.2026 - Pentecôte - 25.05.2026

Foire de Chaïndon

Lundi 1er septembre 2025 - Mardi 2 septembre 2025

Avant les vacances – Hiver

Vendredi 19 décembre 2025 (après-midi)

Ascension

Vendredi 15 mai 2026

Avant les vacances – Été

Vendredi 3 juillet 2026 (après-midi)

Journée PES

Mercredi 5 novembre 2025 (matin)

Journée PES

Mercredi 29 avril 2026 (matin)

Le Syndicat des Enseignantes et Enseignants francophones de Formation Berne (SEffB) organise une journée par année pour les enseignant-e-s. Cette journée aura lieu le **2 septembre 2026**. Les Ecoles de Reconvilier sont fermées ce jour-là.

Année scolaire 2026-2027

Rentrée scolaire : Lundi 17 août 2026 à 09h00

Vacances scolaires

Automne (2 semaines)

Lundi 05.10.2026 au vendredi 16.10.2026

Hiver (2 semaines)

Vendredi 25.12.2026 au vendredi 08.01.2027

Semaine blanche (1 semaine)

Lundi 15.02.2027 au vendredi 19.02.2027

Printemps (2 semaines)

Vendredi 26.03.2027 au vendredi 09.04.2027

Été (6 semaines)

Lundi 05.07.2027 au vendredi 13.08.2027

Congés scolaires

Jours fériés

Ascension - 06.05.2027 - Pentecôte - 17.05.2027

Foire de Chaïndon

Lundi 7 septembre 2026 - Mardi 8 septembre 2026

Avant les vacances – Hiver

Jeudi 24 décembre 2026

Ascension

Vendredi 7 mai 2027

Avant les vacances – Été

Vendredi 2 juillet 2027 (après-midi)

Journée PES

Mercredi 28 avril 2027 (matin)

CAMPS

9H et 10H

Le camp de ski de Parpan (Canton des Grisons) aura lieu du 9 mars 2026 au 13 mars 2026. Les informations détaillées seront transmises aux élèves le moment venu.

11H

Le camp polysportif de Tenero (Canton du Tessin) aura lieu du 28 septembre 2025 au 3 octobre 2025. Les informations détaillées seront transmises aux élèves le moment venu.

Le prix d'un camp est de CHF 260.00 par élève (sous réserve d'une subvention des Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules). Pour les élèves habitant à Reconvilier, une demande de subvention peut être demandée à la Municipalité **jusqu'à un mois avant le début du camp**. Le prix du camp doit **impérativement être payé** avant le départ.

DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ

Votre enfant est en droit de ne pas fréquenter l'école durant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, et ce sans que vous ne deviez indiquer les motifs de ses absences. Il vous suffit d'en informer la maîtresse ou le maître de classe au préalable. Ces absences peuvent être ponctuelles ou consécutives.

Pour les 9H à 11H, la demande doit être faite par écrit (dans le carnet de devoirs) le plus tôt possible, mais au plus tard 24 heures avant le congé prévu.

En principe, les demandes de demi-journées ne seront pas accordées durant les camps, les activités extrascolaires et la semaine extrascolaire (dernière semaine de l'année scolaire).

Les demi-journées de congé manquées ne peuvent pas être reportées à l'année suivante. De même qu'en cas de déménagement en cours d'année scolaire, le solde est repris et n'est pas remis à zéro.

ABSENCES

Les absences (consécutives par exemple à une maladie ou à un accident de votre enfant ou d'un membre de votre famille, à un déménagement, à une consultation médicale ou autres, etc...) doivent être signalées à la maîtresse ou au maître de classe, au plus tard avant le début des leçons. En cas de maladie (fièvre, toux, nausées ou autres), votre enfant doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il se sente bien.

Toute absence non justifiée ou non excusée formellement à la maîtresse ou au maître de classe est considérée comme non excusée.

DISPENSES (voir annexe en fin de Mémento)

L'Ordonnance de Direction sur les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD) définit le périmètre exact des dispenses qui peuvent être accordées ou non.

Toute demande écrite de dispense dûment motivée doit être adressée au Directeur au moins quatre semaines au préalable. Les demandes qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité des articles 4 et 8 de l'ODAD et qui ne parviennent pas dans les délais seront refusées.

POUX

Les poux de tête sont certes désagréables, mais tout à fait inoffensifs ! Plus on attend, plus il est difficile d'en venir à bout. En menant une action coordonnée avec les parents, les Ecoles de Reconvenir peuvent rapidement venir à bout de ces parasites. Les cas doivent être signalés à la maîtresse ou au maître de classe dans les meilleurs délais. Une information sera transmise via le carnet de devoirs. Il appartient ensuite aux parents de contrôler et de traiter ces parasites.

STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

École secondaire I (9H à 11H)

Au degré secondaire I, les élèves sont orientés dans l'une des sections en fonction de leurs résultats. Les élèves passent soit en **section générale (section G)**, soit en **section moderne (section M)**, soit en **section préparant aux écoles de maturité (section P)**. En sections m et p, les exigences sont plus élevées. Les différentes classes suivent l'enseignement sous le même toit.

Au degré secondaire I, on attend des élèves que, seuls ou en groupe, ils fassent preuve de plus en plus d'autonomie dans leur travail. La culture générale est étendue et approfondie.

Parallèlement, les élèves sont préparés au choix d'une formation professionnelle ou d'une école moyenne. Le choix professionnel se fonde sur les intérêts personnels des élèves, leurs points forts et leurs résultats scolaires. L'école les accompagne dans cette étape importante en abordant différents thèmes durant les leçons. Les parents, la maîtresse ou le maître de classe ainsi que le centre d'orientation professionnelle sont à leurs côtés pour les aider dans leur prise de décision.

PROCÉDURE POUR UNE DEMANDE DE 12^{ÈME} ANNÉE

Une demande doit être formulée par écrit auprès de la Direction dans un délai raisonnable. Une décision sera prise par la Commission scolaire et la Direction communiquera cette dernière aux parents concernés. En cas d'acceptation, l'élève demandeur devra signer un contrat comportemental.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

L'évaluation sert avant tout à soutenir et à encourager les élèves dans leur apprentissage.

Cycle 3



Les élèves sont évalués par des notes
Rapport annuel en fin de 9H, 10H et 11H

Pour permettre l'orientation dans le degré suivant, un élève doit obtenir des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires (ODED, art. 30 al. 2).

CAPACITÉS TRANSVERSALES

Le PER (Plan d'études romand) prend en compte cinq grands champs de « Capacités transversales » qui concernent l'ensemble des domaines de formation. Ce choix définit les contours de diverses aptitudes fondamentales, lesquelles traversent à la fois les domaines d'apprentissage et l'ensemble de la scolarité. L'enseignant-e est appelé-e à favoriser le plus souvent possible des mises en situation permettant à chaque élève d'exercer et d'élargir ces cinq « Capacités transversales », les deux premières plutôt d'ordre social et les trois dernières plutôt d'ordre individuel :

➔ **Collaboration**

La capacité à **collaborer** est axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction d'habiletés nécessaires pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs.

➔ **Communication**

La capacité à **communiquer** est axée sur la mobilisation des informations et des ressources permettant de s'exprimer à l'aide de divers types de langages, en tenant compte du contexte.

➔ **Stratégies d'apprentissage**

La capacité à **développer** des stratégies renvoie à la capacité d'analyser, de gérer et d'améliorer ses démarches d'apprentissage ainsi que des projets en se donnant des méthodes de travail efficaces.

➔ **Pensée créatrice**

La capacité à développer une **pensée créatrice** est axée sur le développement de l'inventivité et de la fantaisie, de même que sur l'imagination et la flexibilité dans la manière d'aborder toute situation.

➔ **Démarche réflexive**

La capacité à développer une **démarche réflexive** permet de prendre du recul sur les faits et les informations, tout autant que sur ses propres actions ; elle contribue au développement du sens critique.

ENTRETIENS

Des entretiens peuvent être organisés à l'initiative des enseignant-e-s comme des parents pour échanger des informations et des réflexions ou clarifier certaines questions.

ENTRETIEN DE BILAN OBLIGATOIRE

Une fois par an, l'enseignant-e organise un entretien de bilan avec les parents. Celui-ci a pour but d'échanger des observations à propos de l'enfant, de son développement, de ses progrès, de son comportement et de ses compétences personnelles et sociales.

Les thèmes abordés sont consignés dans un formulaire fourni par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) pour l'entretien de bilan. Il est possible de le compléter et d'y consigner des arrangements mutuels en quelques mots. Le formulaire est classé dans le dossier qui contient les différents rapports d'évaluation de votre enfant.

PROCÉDURE POUR UNE DEMANDE DE STAGE

9H

Les stages peuvent uniquement être organisés durant les vacances scolaires.

10H et 11H

Les stages peuvent être organisés durant la période scolaire.

Le formulaire de demande de stage est disponible sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier. Ladite demande doit parvenir via la maîtresse ou le maître de classe **deux semaines avant le début du stage**.

APRÈS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Après la scolarité obligatoire, les adolescent-e-s suivent une formation professionnelle qui dure entre deux et quatre ans ou commencent un cursus en école moyenne.

L'OP Centre d'orientation professionnelle accompagne les élèves dans le choix d'un métier ou d'une formation ainsi que dans la recherche d'une place d'apprentissage ou d'une école adaptée.

[M. Thomas Mettraux, Conseiller en orientation](#)



OP Centre d'orientation professionnelle
OP Tramelan
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan



031 635 99 03



thomas.mettraux@be.ch



www.biz.bkd.be.ch

DEVOIRS À LA MAISON

L'apprentissage scolaire a lieu pendant l'enseignement. Les devoirs sont destinés à la préparation et à l'approfondissement des éléments abordés en classe. Les devoirs doivent pouvoir être réalisés sans l'aide des parents ou d'autres adultes.

Les devoirs ne doivent pas dépasser les durées prévues ci-dessous :

Cycle 3



90 minutes par semaine

CARNET DE DEVOIRS

Le carnet de devoirs, document officiel interne des Ecoles de Reconvilier, est destiné à faciliter la communication entre l'élève, ses parents et ses enseignant-e-s. Il doit être tenu avec soin et doit être signé chaque fin de semaine par un représentant légal. L'élève y inscrit les devoirs et

évaluations et les enseignant-e-s y inscrivent les appréciations, les notes ou autres commentaires et remarques.

RÈGLES DE VIE - ÉCOLE

- ➔ J'ai une attitude positive et respectueuse envers toutes les personnes (camarades, enseignant-e-s, concierges, etc...) que je côtoie dans les bâtiments scolaires et je les salue spontanément.
- ➔ Dans l'école, je me déplace calmement sans courir et sans crier. J'ai mes pantoufles aux pieds et je ne suis pas en chaussettes. Je range mes pantoufles aux endroits prévus en fin de journée.
- ➔ Pour éviter tout accident, j'ai l'interdiction de grimper sur le toit. Si une balle s'y trouve, j'informe un-e enseignant-e ou un concierge.
- ➔ A la pause de 10h00, j'attends d'être à l'extérieur pour commencer à manger.
- ➔ J'utilise les pauses de 5 minutes pour préparer mon matériel pour la leçon suivante. A la sonnerie, je suis à ma place et non pas en train de déambuler dans les corridors.
- ➔ Dans ma classe, j'ai une place attribuée par ma maîtresse principale ou mon maître principal. Si je souhaite changer, je fais la demande à un-e enseignant-e.
- ➔ J'ai du respect pour tout le matériel scolaire reçu (livres, classeurs, cahiers, etc...). Je le range aux endroits prévus (bancs et casiers). Si du matériel est endommagé ou perdu, je dois le remplacer à mes frais.
- ➔ Lorsque j'ai des leçons facultatives pendant la pause de midi, j'ai le droit de manger dans la salle polyvalente, à l'entrée, à l'extérieur, mais pas dans les salles de classe.
- ➔ En début de 9H, je reçois un compas et une équerre avec rapporteur qui m'appartiennent définitivement. J'en ai notamment besoin en mathématiques durant les 3 années d'école secondaire. Si je casse ou perds ce matériel, je le remplace à mes frais.
- ➔ Pendant le temps scolaire, je ne fais pas de la trottinette ou du skateboard devant l'entrée de l'école et notamment sur les escaliers.
- ➔ Je quitte rapidement le périmètre scolaire (dans les 15 minutes qui suivent la fin des cours) à 11h45 et en fin d'après-midi, pour éviter de déranger les autres leçons.

RÈGLES DE VIE - HALLE DE GYMNASTIQUE

- ➔ Lorsque je rentre dans la halle de gym, je vais au vestiaire dans le calme.
- ➔ Les enceintes (box) sont interdites dans les vestiaires.
- ➔ Je veille à éteindre la lumière lorsque je quitte le vestiaire en dernier.
- ➔ Je veille à fermer les fenêtres lorsque je quitte le vestiaire en dernier.
- ➔ Je prends ma douche sans inonder les vestiaires.
- ➔ Je ne cours pas dans les corridors, et ne me cache pas dans les WC ou ailleurs.
- ➔ Je ferme les portes sans les claquer.
- ➔ Je respecte le matériel.
- ➔ Je me chausse de baskets d'intérieur avec des semelles non marquantes.
- ➔ Les élèves veillent à fermer la porte du vestiaire lorsqu'ils se rechantent.

Dans chaque classe sera nommé un responsable de vestiaire. En cas de problème, le responsable viendra immédiatement à la rencontre de l'enseignant-e dans le corridor, lorsque celle-ci ou celui-ci frappe à la porte du vestiaire !

CASIER INDIVIDUEL

Chaque élève dispose d'un casier individuel pour y déposer son matériel scolaire et ses effets personnels. En début d'année scolaire, l'élève se fait prêter un cadenas avec un code pour son casier. Tout cadenas perdu ou endommagé sera remplacé et facturé aux parents.

PRÉSENCE D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES PERSONNELS

La présence d'appareils électroniques (téléphone portable, montre connectée, jeux électroniques, etc...) est interdite durant le temps scolaire. En cas de non-respect de cette consigne, l'appareil (ou les appareils) sera confisqué par la maîtresse ou le maître de classe pour deux semaines. La carte SIM pourra être récupérée directement par l'élève. Il est de la responsabilité des parents de venir chercher l'appareil confisqué auprès du Directeur (sur rendez-vous uniquement).

Des exceptions sont prévues pour les camps ainsi que pour certaines animations extrascolaires. Sur demande écrite d'un-e enseignant-e, le téléphone portable pourra être autorisé pour une activité pédagogique spécifique.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire adaptée à l'école et à leur âge. Leurs vêtements répondent aux exigences d'hygiène, de confort et de sécurité liées aux différentes disciplines scolaires. Les enseignant-e-s signalent aux parents les tenues non conformes.

CHEMIN DE L'ÉCOLE

Le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. En parcourant à pied le chemin de l'école, les enfants acquièrent des aptitudes en matière de comportement face à la circulation routière, ainsi que de l'expérience sociale. C'est une étape importante sur la voie de l'autonomie de l'enfant. Dans la mesure du possible et selon les distances à parcourir, la Direction suggère aux parents de laisser venir les élèves à pied. Il est rappelé aux parents que le périmètre des Ecoles de Reconvilier est souvent encombré aux heures d'entrée et de sortie des élèves et que la prudence est de mise !

Le matin, en début d'après-midi et après la fin des leçons, les élèves sont priés de traverser la route cantonale sur les passages pour piétons.

De plus, les élèves sont priés de se conformer aux règles en vigueur concernant la traversée des passages à niveaux des CFF. Il est strictement interdit d'enjamber ou de passer en-dessous des barrières des CFF lorsque les feux clignotent encore.

DÉPLACEMENT EN BUS

Les élèves qui effectuent des déplacements au moyen de bus doivent respecter les consignes du chauffeur et de la compagnie de transports.

En cas de non-respect de ces consignes, des mesures disciplinaires seront prises par les enseignant-e-s.

TRANSPORT POUR LES SÉANCES DE LOGOPÉDIE OU PSYCHOMOTRICITÉ

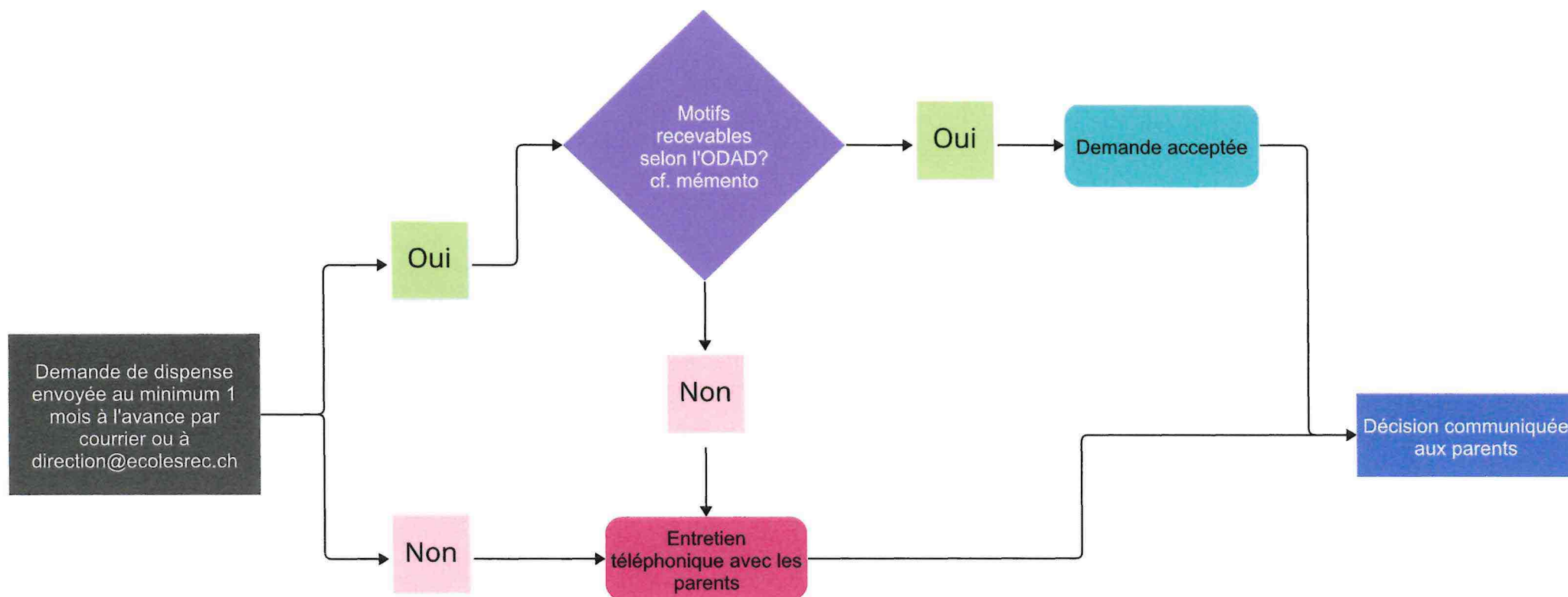
Les frais de transport des élèves qui se rendent à des séances autorisées par le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) sont remboursés. Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

MÉMENTO 2026-2027

La prochaine édition sera disponible sur Klapp dès le lundi 17 août 2026, jour de la rentrée scolaire.

Souhaitez-vous voir une rubrique supplémentaire ou une précision sur un thème abordé dans la prochaine édition du Mémento ? N'hésitez pas à contacter le Secrétariat pour lui faire part de vos propositions (secretariat@ecolesrec.ch).

Demande de dispense extraordinaire à l'attention de la Direction





Kanton Bern
Canton de Berne

Liens vers les informations pour les parents

École obligatoire dans
la partie francophone du
canton de Berne



Informations pour les parents sur notre site Internet

Vous trouverez toutes les informations sur l'entrée à l'école et le système scolaire sur notre site Internet.

www.be.ch/ecole-obligatoire



Brochures et vidéos

Sur la page de la médiathèque, vous pouvez télécharger de nombreuses brochures et regarder des vidéos informatives.

www.be.ch/ecole-obligatoire-mediathèque



Brochures en langage simplifié

Les brochures sur l'école obligatoire sont également disponibles en langage simplifié.

www.be.ch/ecole-obligatoire-langage-simplifie





www.be.ch/ecole-obligatoire-mediatheque

Shqip *albanais*

Këtu ju i gjeni të gjitha informacionet për shkollën e detyrueshme fillore në gjuhën shqipe.

Deutsch *allemand*

Hier finden Sie alle Informationen zur obligatorischen Volksschule auf Deutsch.

English *anglais*

You will find all the information about compulsory schooling in English here.

arabe *العربية*

يمكنك هنا العثور على جميع المعلومات باللغة العربية عن المدرسة الابتدائية الإلزامية.

Bosanski/hrvatski/srpski

bosnien/croate/serbe

Ovdje možete naći sve informacije vezane za obavezu osnovnu školu na bosanskom/hrvatskom/srpskom jeziku.

Español *español*

Acceda a toda la información sobre la escuela primaria obligatoria en Español.

farsi/dari *دري*

در اینجا می توانید تمام معلومات مربوط به دبستان اجباری را به زبان دری بخوانید.

Italiano *italien*

Qui trovate tutte le informazioni sulla scuola dell'obbligo in italiano.

Kurdî *kurde*

Li vir hûn dikarin hemî agahiyan li ser dibistana seretayî ya mecbûrî bi Kurdî ya Kurmancî bibînin.

Polski *polonais*

Tutaj znajdziecie Państwo wszystkie informacje odnośnie obowiązkowej szkoły podstawowej w języku polskim.

Português *portuguais*

Aqui encontrará toda a informação sobre o ensino escolar obrigatório em português.

Русский *russe*

Здесь вы найдете всю информацию об обязательной школе на русском языке.

Soomaaliga *somali*

Halkaan waxaad ka heli kartaa dhammaan warbixinta ku saabsan dugsiga hoose ee qasabka ah oo af Soomaali ah.

தமிழ் *tamoul*

இங்கு நீங்கள் கட்டாய பாடசாலை குறித்த அனைத்துத் தகவல்களையும் தமிழில் காணலாம்.

ትግርኛ *tigrigna*

ብዛዕባ ግብኣ ቤት ትምህርቲ ዝምልከት ኹሉ ሓበሬታ ኣብዚ ብቋንቋ ትግርኛ ትረኽቡ።

Türkçe *turc*

Burada zorunlu ilköğretim okulu ile ilgili tüm bilgileri Türkçe olarak bulabilirsiniz.

Українська *ukrainien*

Тут ви можете знайти всю інформацію про обов'язкову школу українською мовою.

... à l'année prochaine pour un nouveau Mémento !

Une version électronique se trouve sur le site Internet : www.ecolesrec.ch